



EXPOSE DES MOTIFS ET PROJET DE DECRET

accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 7'167'000 pour financer la modernisation du système d'information du Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP)

1. PRESENTATION DU PROJET

1.1 Résumé

La modernisation du Système d'Information (SI) métier du Service des Curatelles et Tutelles Professionnelles (SCTP) de l'Etat de Vaud consiste à réaliser les consolidations nécessaires pour maintenir et accroître la qualité des prestations malgré la forte croissance des mandats. Elle permet également de répondre aux orientations stratégiques du Service, à l'évolution du contexte métier.

Le SCTP utilise l'application TUTELEC pour la gestion des mandats de curatelles et tutelles professionnels qui intègre un module de gestion comptable (comptabilité générale et créanciers). Depuis son introduction en 2006, cette application n'a pas évolué fondamentalement mais a été adaptée pour supporter les impacts incontournables liés au projet CODEX-PAE (EMPD 478 mars 2012) et la création d'un service décentralisé (« Régionalisation Nord » en décembre 2016). Le SCTP est quant à lui passé de 55 à 188 ETP (sans CDD) et de 1'300 à 4'600 mandats de protection. Le métier de curateur ainsi que les fonctions de support n'ont également cessé d'évoluer. Malgré les améliorations fonctionnelles qui ont été apportées, il a été démontré qu'il devenait à présent impossible de répondre au nouveau contexte et à la croissance actuelle sans passer par une refonte complète de l'application.

Parallèlement, le Service gère le recrutement, la formation et le soutien des curateurs privés. Les presque 2200 candidats à la curatelle privée volontaire ainsi que les 1400 demandes de soutien annuelles sont actuellement gérés à l'aide de plusieurs développements internes (outils ne répondant pas aux standards et non supportés par la DGNSI). Afin de gérer tout le processus de recrutement des curateurs privés volontaires au sein d'une seule et même application qui permettra les échanges avec les partenaires, d'augmenter la fiabilité des données et d'assurer la pérennité des outils mis à disposition des collaborateurs, le Service doit à présent se doter d'un outil (RCPV – Registre des Curateurs Privés Volontaires) conformes aux standards informatiques actuels.

Le présent EMPD décrit la refonte du système d'information métier du SCTP incluant l'outil de gestion des mandats de curatelles et tutelles professionnels (GCTP) ainsi que le registre des curateurs privés volontaires (RCPV). Le montant total du décret se monte à **CHF 7'167'000** et la réalisation des projets est planifiée sur 5 ans.

1.2 Préambule

Les trois premières missions confiées au SCTP consistent à exécuter des mandats de protection prononcés par les Justices de Paix en faveur de personnes, majeures ou mineures, nécessitant un encadrement social et administratif particulier et qui ne peuvent de ce fait être assumées par des curateurs privés. L'art. 40 al. 4 LVP AE définit les mandats de protection attribués au SCTP (les « cas dits lourds »).

1. La protection de l'enfant

Le Service assure la protection de l'enfant dans les domaines de la tutelle de l'enfant (art. 327a CC), la curatelle de représentation des mineurs non accompagnés (art. 306 et 394 CC), la curatelle de recherche en paternité (art. 308/309 CC et 394 CC) ainsi que l'adoption nationale (liée à l'art. 327a CC).

De plus, le Service peut être appelé à répondre à des recherches d'origine liées à l'exécution de précédents mandats.

2. La protection de l'adulte

Le Service assure les mandats de protection de l'adulte selon les articles 393 à 398 du CC et les articles 40 et 41 de la LVP AE.

3. La protection internationale des adultes

La Convention du 13 janvier 2000 sur la protection internationale des adultes (CLaH2000 RS 0.211.232.1) prévoit que chaque Etat contractant désigne une Autorité centrale chargée de satisfaire aux obligations qui lui sont imposées par ladite convention.

Le Canton de Vaud a désigné le SCTP comme autorité centrale cantonale pour assurer la protection internationale des adultes, en application de l'article 11 LVP AE.

Les tâches confiées aux professionnels du SCTP par les Justice de Paix dépendent de la situation de la personne concernée. L'accompagnement peut porter sur l'assistance personnelle, la gestion financière et/ou la représentation juridique auprès de tiers.

Pour les mandats pouvant être assumés par des curateurs privés, le SCTP assume une 4^{ème} mission.

4. Le recrutement, le soutien et la formation des curateurs privés

Un dispositif de recrutement a été mis en place dans le cadre de la réforme vaudoise de la curatelle. En collaboration avec le DSAS et l'OJV, le Service est à présent chargé de recruter les curateurs privés volontaires. Le Service aura également à charge de rechercher et proposer un curateur pouvant répondre à une situation donnée en fonction des critères fournis par les Justices de Paix.

Dans le cadre de l'art. 40 al.2 et 3. LVP AE, le Service assure, par le Bureau d'aide aux curateurs et tuteurs privés (BAC), le soutien et la formation aux curateurs et aux tuteurs privés du canton de Vaud. Il assure également l'information aux curateurs et tuteurs privés par le biais du site internet, du manuel à l'usage des mandataires privés et de la mise à disposition de modèles et de documents spécifiques.

1.3 But du document

Le présent EMPD a pour objectif d'obtenir le financement nécessaire à la modernisation du système d'information du Service des curatelles et tutelles professionnelles.

1.4 Abréviations et acronymes

Abréviation / acronyme	Description
ACI	Administration cantonale des impôts
ACV	Administration cantonale vaudoise
APAE	Autorité de protection de l'adulte et de l'enfant
BI	Business Intelligence (informatique décisionnelle)
CCF	Contrôle cantonal des finances du canton de Vaud
CDD / CDI	Contrat à durée déterminée / indéterminée
COD	Cellule d'ouverture des dossiers
COSTRA	Comité stratégique mis en place pour piloter la réforme vaudoise de la curatelle
DGNSI	Direction générale du numérique et des systèmes d'information
DIS	Département des institutions et de la sécurité
DSAS	Département de la santé et de l'action sociale
EMPD	Exposé des motifs et projet de décret
ETP	Equivalent temps plein (dans tout le document 1 ETP est équivalent à 220 jours * homme de travail)
GA	Gestionnaire d'application Collaborateur de la DGNSI ayant en charge une ou plusieurs applications.
GCTP	Future application de gestion des curatelles et tutelles professionnelles dont le financement est l'objet principal du présent EMPD
GDC	Applications informatique de l'OJV de traitement des dossiers du domaine civil
GDD	Applications informatique de l'OJV de traitement des dossiers du domaine pénal
GED	Gestion électronique de documents
JPX	Justice de Paix

Abréviation / acronyme	Description
LSE	La loi fédérale sur le service de l'emploi et la location de services
LVPAE	Loi vaudoise de protection de l'adulte et de l'enfant
OJV	Ordre judiciaire vaudois
OVAM	Office vaudois de l'assurance maladie
PCO	Personne concernée par la mesure de protection
RA / RB	Responsable applicatif (RA) et responsable bureautique (RB). Collaborateurs du service métier ayant un rôle de support de proximité métier sur les applications et équipements bureautiques du service.
RCPers	Registre cantonal des personnes
RCPV	Futur registre des curateurs privés volontaires dont le financement sera assuré à travers cet EMPD
RMP	Responsable de la mesure de protection (curateur, tuteur nommé par la Justice de paix)
RVC	Réforme vaudoise de la curatelle
SAGEFI	Service d'analyse et de gestion financières (de l'Etat de Vaud)
SAMOA	Application de gestion des subsides à l'assurance maladie et obligation d'assurance
SCTP	Service des curatelles et tutelles professionnelles
StatVD	Statistiques Vaud
SG-DIS	Secrétariat général du département des institutions et de la sécurité
SI	Système d'information
SPEV	Service du personnel de l'Etat de Vaud
SPJ	Service de protection de la jeunesse
TUTELEC	Application actuelle de gestion des tutelles et curatelles du SCTP (en service depuis 2006) et qui sera remplacée dans le cadre de la réalisation de ce projet.
UCA	Unité de conseil et d'appui en management et organisation
VAP	Valeur ajoutée du projet

1.5 Analyse de la situation actuelle

1.5.1 Evolution du contexte métier du SCTP

Quatre changements majeurs ont impacté l'activité du SCTP ces dernières années :

- En 2012, l'obligation de prise en charge des cas dits « lourds » de curatelles par des professionnels (LVPAE), dont un premier bilan a été adopté par le Grand Conseil en janvier 2015 ; entre 2010 et 2015, le nombre de mandats assumés par le SCTP a doublé en raison des « cas lourds » et cette croissance se poursuit à raison de 400 mandats supplémentaires par an au niveau du domaine de protection de l'adulte. Au 31 décembre 2019, le SCTP devra assumer 4'600 mandats (dont 4'010 concernant le domaine de protection de l'adulte);
- En 2013, le nouveau droit fédéral de la protection de l'adulte et de l'enfant introduit une valorisation de l'autonomie et des principes de subsidiarité et de proportionnalité, ainsi que de nouvelles exigences pour la désignation des curateurs et leur responsabilité;

- Dans le cadre de « l'initiative parlementaire fédérale Schwaab », le 7 juillet 2014, le Conseil d'Etat a décidé que les citoyens ne seraient plus nommés curateurs contre leur gré, quel que soit le sort donné à cette initiative. A ce titre, les travaux préparatoires en lien avec la Réforme vaudoise de la curatelle (RVC*) ont été lancés en septembre 2015, avec un pilotage assuré par un comité stratégique (COSTRA*). Les premières mesures ont été mises en œuvre au mois de mai 2017 avec le lancement d'une campagne cantonale de recrutement des curateurs volontaires et le soutien renforcé qui leur est apporté;
- En 2015, le SCTP a réorganisé le domaine de protection de l'adulte en 3 secteurs régionaux en se calquant sur l'organisation judiciaire (Nord, Est, Centre & Ouest) dans le but de se déployer progressivement dans les régions afin de se rapprocher des personnes sous curatelle et des partenaires régionaux. Le 30 novembre 2016, le Service a inauguré la Région Nord, à Yverdon-les-Bains. La régionalisation du SCTP a impliqué le transfert interne entre secteurs régionaux de plus de 1'000 mandats, ce qui a occasionné une charge de travail supplémentaire, en plus de l'absorption de la croissance des mandats. A ce jour les transferts ont été effectués.

(RCV/COSTRA*): La réforme vaudoise de la curatelle (RVC) fait l'objet d'une démarche tripartite DIS-DSAS-OJV avec un pilotage assuré par un Comité stratégique (COSTRA) composé des deux chefs de département, du président du Tribunal cantonal et des trois secrétaires généraux.

L'octroi systématique des cas lourds au SCTP et l'effet attendu suite à l'entrée en vigueur de la RVC ont impacté de manière importante l'organisation et le fonctionnement du SCTP. Celui-ci a dû, et continue à absorber, la croissance liée aux mandats de protection de l'adulte qui ne peuvent pas être attribués aux curateurs volontaires, car considérés trop « lourds », selon l'art. 40 LVP AE.

Malgré le succès de la campagne de recrutement des curateurs volontaires, le SCTP verra son nombre de mandats continuer à évoluer, soit environ **400 « cas lourds » par année**. Par ailleurs, les projections démographiques réalisées (augmentation globale de la population vaudoise, croissance des plus de 60 ans*) auront probablement comme impact une hausse du nombre de curatelles à l'avenir.

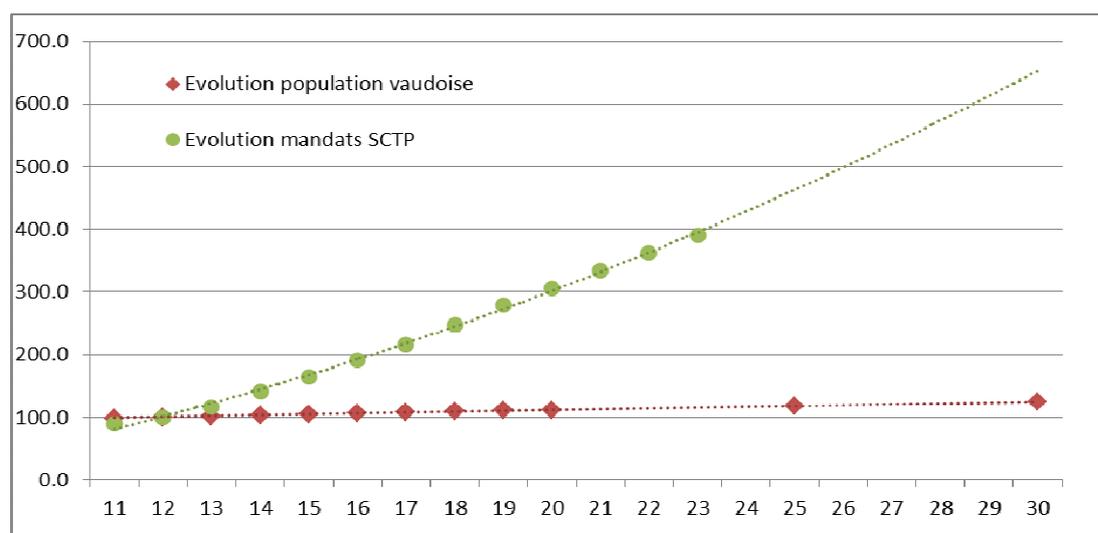
Projections de l'évolution de la population vaudoise et des mandats de curatelles confiés au SCTP

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2025	2030
Pop. VD (milliers) *1,*2	720.5	728.9	742.3	754.3	766.6	777.6	787.9	797.9	807.6	817.2				863.2	905.3
Mandats SCTP *3	1'291	1'439	1'686	2'026	2'377	2'745	3'120	3'560	4'010	4'410	4'810	5'210	5'610		

(*1) Source: Statistiques Vaud – Perspectives démographiques (scénario moyen – janvier 2016) - période 2015-2030

(*2) Source: Statistiques Vaud - Composantes de l'évolution population résidente - période 2010-2014

(*3) Source: SCTP - Réel 2011 à 2018 / Estimations 2019 à 2023



Evolution 2011 – 2030 comparée et normée (base 100 en 2012)

Afin de prendre en charge de manière adéquate ces différents changements ainsi que les importantes tâches qui lui sont confiées, le Conseil d'Etat, dans sa séance du 2 octobre 2019, a décidé de la transformation en service de l'Office des curatelles et tutelles professionnelles à partir du 1er janvier 2020.

1.5.2 Mesures d'optimisation suite au rapport UCA

Le Conseil d'Etat a souhaité dans le cadre du bilan « cas lourds » (mai 2014) que soit effectuée une analyse des processus visant une optimisation de la gestion des tâches administratives et financières du SCTP. L'Unité de Conseil et d'Appui en management et organisation (UCA) a été mandatée pour ce faire par le DIS et a rendu en novembre 2015 un rapport. Ce rapport de l'UCA met en évidence, dans le contexte décrit plus haut, 3 domaines de pistes d'amélioration qui sont :

- Le référentiel de travail ;
- Le système d'information ;
- L'organisation.

Des mesures d'optimisation et de simplification de processus ont été mises en œuvre par le SCTP en concertation avec le SPEV, la DGNSI et le SAGEFI. Elles ont permis d'obtenir des gains de productivité et de limiter les investissements en ressources. Ces mesures touchent principalement à la simplification de procédures internes (référentiel de travail) et à l'optimisation d'un certain nombre d'activités de support au mandat¹ du SCTP (organisation).

Un gain de productivité a été obtenu pour les supports mandats du SCTP depuis 2011, avec une augmentation de la productivité de plus de 30%, tout en absorbant la croissance continue de la charge administrative.

Aujourd'hui, et comme mis en exergue par l'UCA, le SCTP doit donc pouvoir s'appuyer sur un système d'information moderne et adapté, capable de soutenir la croissance de l'activité et répondre aux nouveaux besoins métiers.

Parallèlement, afin d'optimiser l'utilisation de TUTELEC, des améliorations sur le SI actuel ont été identifiées et réalisées dont notamment l'automatisation partielle de la production des rapports comptables aux Justices de Paix. D'autres mesures, comme l'automatisation des échanges avec les caisses AVS ont, elles, été intégrées au cahier des charges.

1.5.3 Schéma directeur

En conformité avec les processus de la DGNSI, le COPIL SI SCTP (voir chapitre « Mode de conduite de projet ») a décidé de mener une étude permettant d'établir un schéma directeur et la « Vision du SI SCTP 2023 » puis de lancer le « Programme de modernisation du SI du SCTP ».

Le COPIL a décidé de mener la phase d'étude sans demande de financement au Conseil d'Etat mais en s'appuyant sur les ressources internes de la DGNSI et du SCTP.

La démarche « schéma directeur » a été menée au premier semestre 2018. Celle-ci a permis de faire ressortir une vision partagée entre les différents acteurs pour un SI SCTP qui dresse les enjeux liés aux missions du SCTP et qui couvre les objectifs stratégiques définis : la « Vision SI SCTP ».

Un résumé de cette démarche a été présenté lors d'une séance « Services Transverses » (SG-DIS, SAGEFI, UCA, SPEV, DGNSI) en juillet 2018 et a conduit à lancer le programme de modernisation du SI du SCTP.

¹ Les fonctions de support au mandat réunissent le support administratif et financier, le support juridique, la COD et le secrétariat des RMP.

1.5.4 Programme de modernisation du SI-SCTP

La vision 2020-2024 du SI du SCTP se décline sur 6 thèmes.

No	Thème		Gains attendus
1	Pilotage	Le suivi de la performance et des délais sont des enjeux majeurs pour le SCTP et le DIS qui doivent disposer d'indicateurs fiables portant sur l'activité du Service (la charge de travail, les délais de traitement, etc.).	fiabilité des données planification de l'activité répartition des charges
2	Support aux collaborateurs et qualité de service.	Le système d'information doit venir en appui des collaborateurs pour supporter la charge de travail supplémentaire et offrir une prestation de qualité à la personne concernée.	efficience du travail des collaborateurs maintenir une prestation de qualité pour les personnes concernées
3	Dossier unique informatisé	Le fait d'avoir un dossier unique et informatisé permet d'assurer un accès en temps réel à l'ensemble des pièces pour les différents métiers du Service. La mise en place d'une GED et la numérisation en masse des documents permettra également de réduire l'utilisation du papier.	gain de temps dans la recherche accès à l'information à jour, vision d'ensemble du mandat (dossier unique) version partagée du dossier et facilitant les suppléances réduction de l'utilisation du papier
4	Gestion des flux de travail	Séquençement, attribution et suivi du traitement des tâches (gestion des factures, démarches administratives, etc.).	efficacité pour l'ensemble des ressources meilleur pilotage de l'activité simplification du travail harmonisation des pratiques
5	Echanges partenaires	Accélérer et faciliter les échanges d'informations ou documentaires entre le Service et les partenaires.	éviter les saisies multiples qui sont sources d'erreurs accélérer le traitement du dossier faciliter l'accès à l'information et la prise de décision des RMP
6	Mobilité des curateurs	Fournir les moyens aux curateurs pour leur permettre d'exercer leurs tâches lors de leur déplacement hors du Service.	gain en efficacité faciliter les entretiens avec les personnes concernées ou partenaires assister aux audiences de justice

1.6 Contenu et limites du projet

1.6.1 Missions du SCTP et périmètre du programme de modernisation de son système d'information

No	Missions du SCTP	Périmètre du programme
1	Protection de l'adulte	Oui
2	Protection de l'enfant	Oui
3	Recrutement, gestion, soutien et formation aux curateurs privés	Oui
4	Protection internationale des adultes	Oui

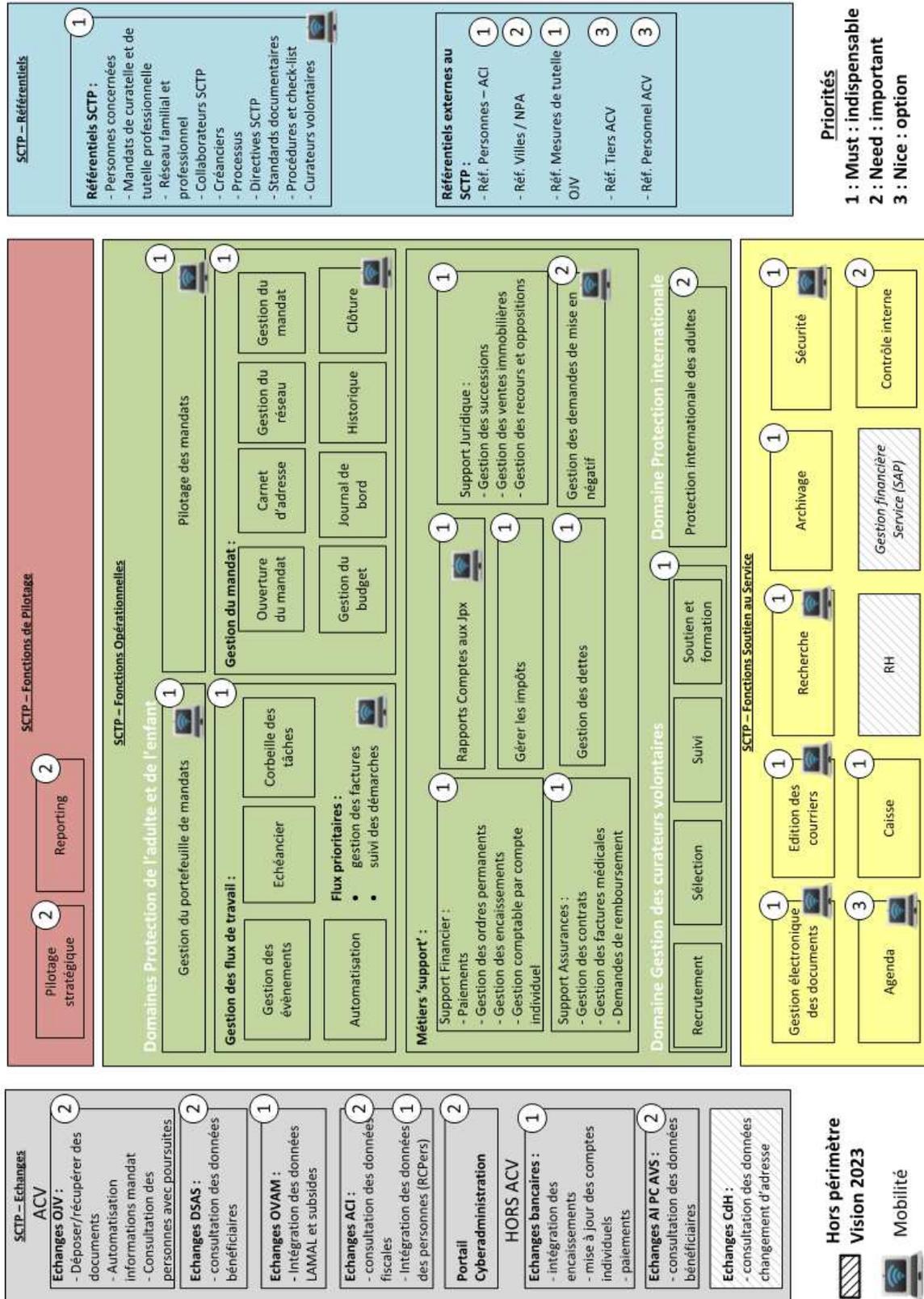
Toutes les missions confiées au SCTP seront prises en compte dans la refonte du système d'information métier.

1.7 Etude d'alternatives de solutions

En 2017, une évaluation du SI actuel a été menée par le SCTP et la DGNSI et montre qu'il n'est pas possible d'obtenir une optimisation de l'application métier actuelle à court terme et sans investir d'importants moyens financiers. Plus le métier et ses contraintes évoluent, plus l'effort pour maintenir le SI actuel en adéquation avec les besoins est grand : coût des évolutions à la hausse, coût de la maintenance, effort de tests métier/DGNSI. D'autre part, la principale application du SCTP (TUTELEC), qui a été conçue en 2005, n'est plus alignée avec les technologies actuelles pour couvrir les nouvelles fonctionnalités demandées (traitements de masse, échanges, dématérialisation en entrée).

1.8 Solution proposée : Vision 2020-2024 du SI du SCTP

L'analyse faite pendant l'élaboration du schéma directeur a donné naissance au « plan d'occupation du sol » (POS) du futur système d'information du SCTP (voir schéma POS ci-après).



La recherche d'une solution a été élaborée en faisant appel aux différentes entités de la DGNSI¹ concernées et en favorisant la réutilisation de solutions existantes à l'ACV. Selon les thèmes abordés, les services transverses ou concernés ainsi que des partenaires externes ont été consultés². En fin de compte la solution proposée se décline selon 4 thématiques.

2 thématiques métiers:

- le registre des curateurs privés volontaires (RCPV)
- le système de gestion des curatelles et tutelles professionnelles (GCTP)

2 thématiques transverses :

- l'archivage probatoire
- biens et services transverses

1.8.1 Registre des curateurs privés volontaires (RCPV)

Le SCTP dispose actuellement de trois solutions dissociées pour gérer le recrutement des curateurs privés volontaires. L'objectif étant de tout centraliser en un seul et même outil améliorant l'accessibilité et la fiabilité de l'information.

Processus métier	Outil actuel	Future solution
Registre de curateurs privés volontaires	Développement interne VBA BACApp	RCPV
Gestion des demandes de soutien	Base de données FileMaker	
Suivi et planification des formations	Fichiers Excel	

Les principales fonctionnalités du RCPV seront les suivantes :

- Enregistrer un candidat
- Consulter et gérer les données
- Gérer les formations des curateurs
- Rechercher et proposer un curateur aux JPX
- Gérer le soutien des curateurs
- Mailing et édition de documents
- Statistiques de suivi

La réforme faisant l'objet d'une démarche tripartite entre DIS-DSAS-OJV, des accès seront attribués aux autres services pour optimiser le processus de recrutement :

- Les agences d'assurances sociales pourront enregistrer les candidats dans l'application lors des entretiens
- Les JPX pourront rédiger leurs demandes de nom directement dans l'application*

*A noter qu'une future connexion RCPV-GDC sera possible mais actuellement hors périmètre projet (GDD-GDC faisant également l'objet d'une refonte globale)

1.8.2 Gestion des curatelles et tutelles professionnelles (GCTP)

Le projet concerne le remplacement de l'application métier Tutelec de gestion des mandats de curatelles professionnelles ainsi que son module de comptabilité (NovaFinance).

La nouvelle solution permettra de centraliser toutes les données nécessaires à la bonne gestion des mandats de curatelles dans un dossier unique pour répondre aux trois autres missions qu'exerce le SCTP :

1. La protection de l'adulte
2. La protection de l'enfant
3. La protection internationale des adultes

¹ Relation métier : Cyber & Partenaires ; PS-MET : Finances & Achats, Référentiels ; PS-Environnement de travail numérique : Gestion de contenus ; Architecture et compétences transversales : Architectures, Intégration, Compétences projets ; Ressources & Soutien : Admin.Fin-Achat, RH

² SAGEFI, UCA, SPEV, Protection des données, OJV, DSAS, ACI, OVAM, Caisse de compensation AVS, ...

Pour permettre d'absorber la forte croissance du nombre de mandats, la nouvelle solution métier du SCTP comprendra les fonctionnalités suivantes :

Module	Descriptif et cible
Gestion et suivi des mandats de curatelle	Ensemble des fonctionnalités permettant d'effectuer le suivi social, administratif et financier du mandat. Ce « dossier informatisé » de la personne concernée est notamment constitué d'un journal de bord, d'un suivi budgétaire ainsi que du suivi des dossiers assurances et juridiques.
Comptabilité financière des mandats	Gestion des paiements et des encaissements des personnes concernées
Numérisation des documents entrants	Numérisation en masse de tout le courrier entrant avec reconnaissance et indexation automatique et/ou manuelle.
GED intégrée pour le stockage des documents entrants et sortants	Stockage des documents de travail entrants et sortants. Distribution informatisée du courrier dans des corbeilles de tâches. Lien avec l'outil de Workflow pour traitement de certains flux de travail Recherche de documents multi critères et adaptée au processus métier et au profil utilisateur. Note : Les documents seront versés dans le système d'archivage probatoire puis historique selon le cycle de vie des documents liés aux dossiers et les résultats de l'analyse RM (Record Management) de la thématique transverse « Archivage probatoire » de cet EMPD.
Edition de courriers	Création de courriers à partir de modèles, en lien ou non avec un évènement et un mandat. Accès aux modèles de lettres définis dans les standards documentaires du SCTP. Modification du document généré après ou avant fusion avec les données de l'application. Enregistrement automatique du document dans le mandat concerné selon le plan de classement des standards documentaires du SCTP.
Workflow pour les flux de travail	Distribution automatique des tâches aux collaborateurs avec Workflow de validation concernant un flux de travail prédéfini. Les flux prioritaires à automatiser sont : <ul style="list-style-type: none"> • la gestion des factures • le suivi des démarches administratives (ex. demandes d'assurance sociale) Il sera ensuite possible d'enrichir le système avec d'autres flux de travail supplémentaires.
Echéancier des tâches/événements liés au dossier	Possibilité de programmer des échéances par évènement et de créer des alertes de suivi des actions.
Echanges de données avec d'autres services de l'ACV	Interconnexion avec d'autres systèmes informatiques de l'ACV nous permettant de remonter automatiquement des informations sur les personnes et mandats (RCPers, SAMOA pour la partie assurance et GDD-GDC pour la partie mandat). Partage de documents (décisions, rapports) avec l'OJV.
Echanges bancaires selon la norme ISO 20022	Intégration automatique des encaissements via l'importation de fichiers ou de flux de données entre les banques et le SCTP ainsi que mise à jour automatique des comptes individuels.
Outil de pilotage de la curatelle	Ensemble des fonctions permettant de piloter au quotidien l'activité du SCTP : <ul style="list-style-type: none"> • Pilotage des mandats (suivi financier et budgétaire, consultation des historiques, émission d'états de contrôle) • Production de reportings institutionnels à destination de différents acteurs de l'ACV: StatVD, Confédération, OJV, SPJ (ex : rapport statistiques trimestriel à l'OJV) • Gestion de portefeuille de mandats (répartition des mandats au sein du Service, analyse des transferts internes et externes à destination de curateurs privés) • Système d'alerte lié aux fonctions précitées

Module	Descriptif et cible
Gestion du domaine de protection internationale des adultes	Un journal d'activité avec stockage de documents ainsi que l'édition de courrier automatique à partir de modèles prédéfinis permettront au support juridique du Service de gérer les transferts de for à l'international.

Les données gérées dans l'application seront principalement les mêmes que celles actuellement dans Tutelec. Une reprise des données de Tutelec (financières, dossiers et GED) fait également partie du projet.

En ce qui concerne les utilisateurs de l'application, ils correspondent également à ceux de l'application Tutelec et seront internes au Service. De nouveaux profils d'accès seront toutefois définis en fonction des modules et rôles des collaborateurs.

1.8.3 Archivage probatoire

Cette thématique a pour but de mettre en place, au sein des services :

- la démarche d'organisation et de gestion des documents (Records Management) selon les directives des Archives Cantonales
- un système de conservation probatoire (plateforme standard DGNSI) pour les documents identifiés à valeur probatoire.

1.8.4 Biens et services transverses

Cette thématique transverse aux différents sous-systèmes est décomposée selon les sujets présentés ci-dessous.

Sujet	Description
Pilotage du programme, expertises, conseil	Gestion de programme et activités de support non prises en compte dans les sous-systèmes.
Mise à disposition de bureau et PC pendant la durée du programme pour les renforts RH	location de locaux pour la plateforme projet, équipements informatique

1.8.5 Hypothèses et modalités ayant présidé au choix de la solution

Pour le domaine de la gestion des curateurs privés volontaires (RCPV), le périmètre a permis de réaliser en 2018, à la fois, le cahier des charges et un appel d'offres qui a abouti à une adjudication en février 2019. Ce projet est en attente de financement à travers le présent EMPD pour permettre de signer les contrats avec le fournisseur ayant remporté le marché et démarrer les travaux.

Pour le domaine de la protection de l'adulte et de l'enfant (GCTP), il a été décidé de se baser sur les méthodes d'estimations financières de la DGNSI dans le cadre de la rédaction de cet EMPD. Ce choix a été fait en raison du temps nécessaire pour réaliser le cahier des charges et l'appel d'offres couvert par ce vaste domaine (différents volets interdépendants : financier, social, juridique, assurances...). Ensuite, sur la base du cahier des charges, un appel d'offres sera lancé pour permettre d'identifier et acquérir la solution économiquement la plus avantageuse.

En ce qui concerne l'archivage probatoire, les coûts d'investissement et de fonctionnement ont été estimés par l'unité de la DGNSI responsable de cette application standard.

La solution proposée a fait l'objet d'une évaluation de sa valeur ajoutée (VAP) menée conjointement entre le SCTP et la DGNSI avec l'appui de l'UCA. L'analyse a été conduite sous les angles des risques, de la productivité et de l'utilité. Le résultat obtenu, dont une synthèse est présentée au chapitre « Résultat de la démarche VAP », atteste du bien fondé et de la pertinence de cet EMPD.

1.9 Coûts de la solution

1.9.1 Coût d'investissement

Le coût de l'investissement est évalué à **CHF 7'167'000.** (Montants financiers du tableau ci-dessous en francs).

Investissement		Renforts DGNSI		Renforts Métier		Logiciels et application	Matériel hors CI	Autres biens et services	Total Hors CI	Matériel CI
	Thématiques	j*h	CHF	j*h	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
P1	Registre des Curateurs Privés Volontaires RCPV	140	159'000.-	60	34'000.-	201'000.-	-	-	394'000.-	10'000.-
P2	Gestion des Curatelles Tutelles Professionnelles GCTP	1618	1'831'000.-	1828	1'016'000.-	3'094'000.-	-	197'000.-	6'138'000.-	55'000.-
P2t	dont: Transition GCTP	389	441'000.-	769	428'000.-	674'000.-	-	-	1'543'000.-	-
P3	Archivage Probatoire	81	87'000.-	63	35'000.-	192'000.-	-	-	314'000.-	-
T1	Autres biens et services	0	-	0	-	-	-	321'000.-	321'000.-	-
I	Total	1839	2'077'000.-	1'951	1'085'000.-	3'487'000.-	-	518'000.-	7'167'000.-	65'000.-
II	Recettes de tiers, subventions		-		-	-	-	-	-	-
I-II	Totaux nets		2'077'000.-		1'085'000.-	3'487'000.-	-	518'000.-	7'167'000.-	65'000.-
ETP:		1.7 LSE et		1.8 CDD						

Fig. 1 - Tableau des coûts complets d'investissement

Durée du projet

La durée du projet a été estimée à **5 ans.**

Coûts RCPV(P1)

Le crédit d'investissement pour le **RCPV** est estimé à **CHF 394'000.**

La solution est basée sur un progiciel existant adapté aux besoins spécifiques du SCTP et ne fait pas l'objet de sous projets.

Coûts GCTP (P2)

Le crédit d'investissement pour le **GCTP** est estimé à **CHF 6'138'000.** Il couvre les fonctionnalités demandées par le SCTP (chapitre « Solution proposée ») à travers les sous projets suivants :

- Gestion de dossier et comptabilité ; Gestion de contenu / DEMAT (dossier unique)
- Pilotage SI, BI ; Mobilité ; Formation
- Transition vers GCTP

Le sous projet « Transition vers GCTP » (ou reprise de données) consiste à initialiser ou mettre en relation le nouveau système avec les données de diverses sources (TUTELEC, Registres, ...) et se décompose comme suit :

Thème		Renforts DGNSI		Renforts Métier		Logiciel	Total
%		j*h	CHF	j*h	CHF	CHF	CHF
17%	Dossiers: assurances	0	-	115	64'000.-	205'000.-	269'000.-
44%	Dossiers: social, juridique, ...	106	120'000.-	510	283'000.-	277'000.-	680'000.-
32%	Comptabilité: écritures	283	321'000.-	138	77'000.-	96'000.-	494'000.-
7%	Comptabilité: plan, comptes, soldes...	0	-	6	4'000.-	96'000.-	100'000.-
P2t	dont: Transition GCTP	389	441'000.-	769	428'000.-	674'000.-	1'543'000.-

Coûts Archivage probatoire (P3)

Le crédit d'investissement pour l'Archivage probatoire est estimé à **CHF 314'000**.

Le coût du projet est basé sur les estimations de la DGNSI pour les projets de « Records Management » et d'utilisation de la plateforme d'archivage probatoire.

Autres biens et services - transverses (T1)

Le crédit d'investissement pour les **Biens et services transverses** (récapitulé dans la rubrique « Autres biens et services de chaque thématique) est estimé à **CHF 321'000**.

Sujet	Description
Pilotage du programme, expertises, conseil	Le montant est estimé à CHF 164'000 .
Mise à disposition de bureau et PC pendant la durée du programme pour les renforts RH	Le montant s'élève à CHF 157'000 sur 5 ans pour les 3.5 ETP de renforts (métier et DGNSI) estimés. Ces coûts sont calculés selon les standards suivants : <ul style="list-style-type: none">• Bureaux : CHF 6'630 / ETP et par an• Poste de travail : CHF 2'500 / ETP et par an

Renforts RH nécessaires

Le total (DGNSI et métier) des renforts supplémentaires est estimé à **3.5 ETP pendant 5 ans**.

Renfort DGNSI :

- La demande de **renfort DGNSI** dans le cadre de ce programme - de type **LSE** - est estimé à **1.7 ETP par an pendant 5 ans** (1839 j*h). Les fonctions assurées sont de nature informatique : chefferie de projet, architecture, analyses métiers...
- Le coût estimé du **renfort DGNSI** s'élève à **CHF 2'077'000** pour la durée du projet.

Renfort métier :

- La demande de **renfort métier** dans le cadre de ce programme - de type **CDD (*)** - est estimé à **1.8 ETP par an pendant 5 ans** (1951 j*h).
- (*) **CDD** : Selon le préavis du SPEV (EMPLD Cyber, juillet 2017) dans le cas de renfort de type CDD, l'estimation financière a été calculée sur la base de la demi-fourchette du niveau de fonction visée (1 ETP en classe 10 ainsi que 0.8 ETP de type chargé de projet en classe 11), augmentée des charges sociales à hauteur de 21.43%.
- Le coût estimé du **renfort métier** s'élève à **CHF 1'085'000** pour la durée du projet.

Matériel crédit d'inventaire (CI)

L'acquisition, le renouvellement, la vente et la désinstallation de matériel informatique et de télécommunication sont financés par le crédit d'inventaire (CI) de la DGNSI et n'émargent pas à l'investissement.

Dans le cadre de cet EMPD, il est principalement constitué de serveurs pour les différents systèmes et de matériels spécifiques liés à la dématérialisation (digitalisation, lecteurs QR codes ou codes à barres...).

Le montant à imputer au **crédit d'inventaire** est estimé à **CHF 65'000**.

1.9.2 Coûts de fonctionnement

Les coûts de fonctionnement présentés ci-après tiennent compte de la démarche VAP (voir chapitre « Justification de la demande de crédit » / « Résultat de la démarche VAP »).

Coûts de fonctionnement (1/2)

Les coûts de fonctionnement hors impacts RH internes et hors amortissements et intérêts sont présentés dans ce chapitre.

Montants financiers annuels à terme, en francs

Fonctionnement, hors impacts RH internes et hors amortissements et intérêts	Coûts de fonctionnement informatique (CHF)			Coûts de fonctionnement métier (CHF)	Total (CHF)
	Matériels	Logiciels	Prestations		
P1 Registre des Curateurs Privés Volontaires RCPV	22'000.-	3'300.-	58'300.-	-	83'600.-
P2 Gestion des Curatelles Tutelles Professionnelles GCTP	98'500.-	435'400.-	306'500.-	-	840'400.-
P3: Archivage Probatoire	-	21'000.-	-	-	21'000.-
T1 = Total des nouvelles charges	120'500.-	459'700.-	364'800.-	-	945'000.-
Tutelec	-	126'000.-	172'300.-	-	298'300.-
T2 = Total des anciennes charges	-	126'000.-	172'300.-	-	298'300.-
T3 = T1 – T2 = Total des Charges supplémentaires nettes induites par les projets de l'EMPD	120'500.-	333'700.-	192'500.-	-	646'700.-
T4: Total des recettes supplémentaires nettes induites par les projets de l'EMPD	-	-	-	-	-
T5: Total des autres gains et diminutions de charges nets pris en compte dans l'EMPD	-	-	-	59'800.-	59'800.-
T6 = T3 – T4 – T5 = Augmentation nette de charges, hors impacts RH internes	120'500.-	333'700.-	192'500.-	-59'800.-	586'900.-

Fig. 2 - Tableau des coûts de fonctionnement, hors impacts sur les RH internes

TOTAL DES NOUVELLES CHARGES (T1)

Ces charges correspondent aux estimations des coûts pérennes bruts liés aux différentes thématiques financées par cet EMPD.

Thématique « P1 Registre des Curateurs Privés Volontaires RCPV » : CHF 83'600 par an

Ces charges sont calculées sur la base des montants annoncés par le fournisseur qui a remporté l'appel d'offres « RCPV » et complétés par les coûts de maintenance standards de la DGNSI qui s'appliquent aux systèmes mis en œuvre. Ces estimations comprennent une charge annuelle de 15 j*h (LSE) de support applicatif assuré par un gestionnaire d'application (GA).

Thématique « P2 Gestion des Curatelles Tutelles Professionnelles GCTP » : CHF 840'400 par an

Ces charges sont calculées sur la base des estimations des unités de la DGNSI pour la maintenance de l'application et complétées par les coûts de maintenance standards de la DGNSI qui s'appliquent aux systèmes mis en œuvre. Les estimations ont été calculées pour chacun des sous-systèmes de la solution (gestion de dossiers, comptabilité, gestion de contenu, mobilité) et ont porté sur les différents axes concernés: prestations DGNSI, licences, prestation des fournisseurs.

Sous-système	Matériels	Logiciels	Prestations	Total
Gestion des dossiers et comptabilité	22'000.-	268'500.-	231'500.-	522'000.-
Gestion de contenu, dématérialisation	75'000.-	112'400.-	75'000.-	262'400.-
Pilotage SI, BI	-	54'500.-	-	54'500.-
Mobilité	1'500.-	-	-	1'500.-
TOTAL :	98'500.-	435'400.-	306'500.-	840'400.-

Ces estimations comprennent une charge annuelle de 220 j*h (LSE) de support applicatif assuré par un gestionnaire d'application (GA).

Thématique « P3: Archivage Probatoire » : CHF 21'000 par an

Ces charges sont basées sur les coûts actuels standards de la DGNSI pour ce type d'applications.

TOTAL DES ANCIENNES CHARGES (T2)

Ces charges correspondent aux coûts pérennes des solutions à désengager à terme avec l'introduction des nouveaux systèmes financés par cet EMPD.

TUTELEC : CHF 298'300 par an

Outre les frais de maintenances de l'application dus à une société externe et aux frais de la DGNSI, ce montant inclut la charge annuelle de 143 jours * homme du gestionnaire d'application.

AUTRES GAINS ET DIMINUTIONS DE CHARGES NETS (T5)**Diminution de frais métiers liés : CHF 59'800 par an**

Le gain moyen sur les frais métiers liés a été estimé à **59'800 francs** par an (voir chapitre « résultats de la démarche VAP ») et est reportée dans la rubrique « T5: Total des autres gains et diminutions de charges nets pris en compte dans l'EMPD » du tableau ci-dessus (Fig. 2). Ces économies seront réalisées aux rubriques suivantes : photocopies, impression, frais de port et de transport. **Coûts de fonctionnement (2/2)**

Les coûts de fonctionnement avec impacts RH internes et hors amortissements et intérêts sont présentés dans ce chapitre.

La valorisation des ETP métier (CDD/CDI) a été calculée sur la base de la demi-fourchette du niveau de fonction visée, augmentée des charges sociales à hauteur de 21.43%.

- classe 6 : 88'363 francs par an pour 1 ETP (fonction de support au mandat¹)
- classe 9 : 110'284 francs par an pour 1 ETP (support applicatif et bureautique)

Montants annuels à terme, en jours*homme et en francs

Fonctionnement, avec impacts RH internes et hors amortissements et intérêts	Coûts de fonctionnement				Total			
	métier		informatique					
	j*h	CHF/an	j*h	CHF/an	j*h	CHF/an	ETP	(*)
P1 Registre des Curateurs Privés Volontaires RCPV	88	44'100.-	0	.	88	44'100.-	0.4	a1
P2 Gestion des Curatelles Tutelles Professionnelles GCTP	176	88'200.-	0	.	176	88'200.-	0.8	a2
P2 GCTP Economie RH SCTP support mandat	-1650	-662'700.-	0	.	-1650	-662'700.-	-7.5	b1
P3: Archivage Probatoire	0	.	0	.	0	.	0.0	
Ta: Total des nouvelles charges internes RH	-1386	-530'400.-	0	.	-1386	-530'400.-	-6.3	
							0.0	
Tutelec	88	56'500.-	0	.	88	56'500.-	0.4	a3
Tb: Total des anciennes charges internes RH	88	56'500.-	0	.	88	56'500.-	0.4	
							0.0	
Tc = Ta – Tb = Augmentation nette de charges internes RH – Salaires et charges sociales	-1474	-586'900.-	0	.	-1474	-586'900.-	-6.7	t
T6: Augmentation nette de charges, hors RH internes (TABLEAU PRECEDENT)		-59'800.-		646'700.-		586'900.-		
T7 = Tc + T6 = Augmentation totale nette de charges		646'700.-		646'700.-		0.-		

Fig. 3 - Tableau des coûts de fonctionnement, avec les impacts sur les RH internes

(*) Indications pour les regroupements dans les tableaux figure 7a, 7b et 7c ainsi que pour la figure 8

¹ Les fonctions de support au mandat réunissent le support administratif et financier, le support juridique, la COD et le secrétariat des RMP.

NOUVELLES CHARGES (Ta)

RCPV (a1)

Les charges de support métier applicatif (RA) et bureautique (RB) associées à l'application RCPV ont été estimées par le SCTP à 88 jours * homme (0.4 ETP CDD) et valorisées à **CHF 44'100**.

GCTP (a2)

Les charges de support métier applicatif (RA) et bureautique (RB) associées à l'application GCTP ont été estimées par le SCTP à 176 jours * homme (0.8 ETP CDD) et valorisées à **CHF 88'200**.

Gains de productivité pour les fonctions de support au mandat (RH existantes) (b1)

Le gain annuel moyen sur les effectifs de support a été estimé à **7.5 ETP** (voir chapitre « résultats de la démarche VAP »). Sa valorisation d'un montant de **CHF 662'700** (1650 j*h / 7.5 ETP CDI) est reportée (en négatif) dans la rubrique « P2 GCTP économie RH existantes » du tableau ci-dessus (Fig. 3).

Archivage probatoire

La thématique « Archivage probatoire » n'entraînera pas de coût spécifique pérenne de support métier (RA ou RB). Celui-ci sera en effet couvert par le support apporté par les RA et RB sur les applications (GCTP, RCPV...) qui seront liés au système d'archivage probatoire du Service.

ANCIENNES CHARGES (Tb)

TUTELEC (a3)

Le support métier applicatif (RA) et bureautique (RB) associés à l'application TUTELEC est actuellement de **CHF 56'500** par an (88 j*h). Ces charges seront déduites (rubrique budgétaire DGNSI: 3158.000.010) dès que le désengagement de TUTELEC sera effectif et que l'application sera remplacée par le nouveau système financé par cet EMPD.

1.9.3 Justification de la demande de crédit

Résultats de la démarche VAP

L'analyse des besoins métier et les réflexions menées dans le cadre du calcul de la VAP confirment l'importance de ce projet et la nécessité d'acquérir de nouvelles solutions en ligne avec les missions du Service.

Utilité pour les usagers internes et/ou externes

Premier usager de l'outil de gestion des mandats (GCTP), le curateur doit pouvoir disposer d'une solution lui permettant un accès aisé au dossier de la personne concernée dont le contenu maintenu à jour lui permettra de prendre à tout moment et en « connaissance de cause » les décisions nécessaires à l'exécution du mandat confié par la Justice de paix.

Avec les outils mis en place à travers la nouvelle solution (dématérialisation, référentiels partagés, workflow, etc.), les fonctions de support au mandat (cellule d'ouverture des dossiers, secrétariat, service administratif et financier, support juridique) connaîtront un gain de productivité et de qualité avec des données disponibles et sécurisées.

La personne concernée (PCO) bénéficiera ainsi d'un accompagnement de meilleure qualité grâce à la fiabilité et l'exhaustivité des informations dont disposera le curateur autant dans les entretiens que dans le déroulement du mandat.

Les partenaires externes (Justices de paix, différents services et offices de l'ACV, banques, assurances et autres prestataires externes à l'ACV) ainsi que les curateurs privés volontaires bénéficieront d'une amélioration de la qualité du traitement des informations transmises pour répondre à leurs demandes et leur apporter des réponses.

Le Bureau d'aide aux curateurs privés sera aussi concerné.. En effet, la mise en place d'une solution unique et partagée permettra de bénéficier d'une vision globale de la gestion des curateurs privés volontaires du recrutement jusqu'à leur nomination. L'ergonomie et les nouvelles fonctionnalités du registre des curateurs privés (RCPV) permettront également aux utilisateurs de gagner en efficacité et en fiabilité des données.

Nécessité

Cet investissement est nécessaire afin de :

- garantir un bon état de fonctionnement du SI métier du SCTP indispensable aux exigences de qualité devant être appliquées dans le suivi des mandats de curatelles et tutelles confiés par les Justices de Paix
- pouvoir assurer le recrutement de curateurs privés volontaires ainsi que leur formation et soutien tout au long du suivi de leurs mandats
- répondre aux principales missions qui lui sont confiées par l'Etat de Vaud en faisant face à l'augmentation des mandants

Précisons encore que cette démarche globale s'inscrit dans le cadre général d'évolution des systèmes d'information de l'Etat de Vaud décidée par le Conseil d'Etat et destinée à favoriser et soutenir les efforts de modernisation de l'Etat et de simplification des démarches administratives.

Productivité pour l'administration

Le nouveau SI métier devra permettre des gains structurels de productivité pour les fonctions de support au mandat estimés à **7.5 ETP** sur les effectifs. Ce gain de productivité produira ses effets en fin de projet, soit dès 2024.

Les effets de la dématérialisation et de la mobilité ont également été pris en compte et nous avons estimé ces gains financiers à **CHF 50'000** en moyenne par an dès la fin du projet. L'analyse a porté sur les économies réalisées dans les rubriques suivantes: photocopies, impression, frais de port et de transport.

Il est également indispensable de noter qu'au-delà des gains structurels estimés, l'optimisation des outils permettra une meilleure utilisation de nos forces de travail et d'encore améliorer la qualité des prestations rendues par le SCTP.

Risques induits par le renoncement au projet

Renoncer à ce projet de refonte de son SI métier aurait, pour le Service, les conséquences suivantes :

- tout d'abord, une croissance accrue du nombre d'ETP affectés aux supports mandats compte tenu à la fois de la croissance des dossiers mais aussi de l'obsolescence du système actuel et de l'absence de fonctionnalités, aujourd'hui indispensables, de dématérialisation des dossiers, workflow et autres échéanciers partagés ;
- ensuite une baisse de la qualité de prise en charge des personnes dont la curatelle nous a été confiée, compte tenu de la difficulté croissante pour le curateur à disposer d'une information synthétique, exhaustive et à jour sur les dossiers qui sont de sa responsabilité ;
- ainsi qu'un découragement des collaborateurs, curateurs et exerçant des fonctions de support, à ne pouvoir disposer d'outils informatiques indispensables à l'exercice de leur métier et répondant à ce que sont aujourd'hui les standards technologiques reconnus ; ce risque ne peut être sous-estimé compte tenu de ses conséquences en termes de burn-out ou démissions ;
- enfin, l'impossibilité d'assurer un soutien de qualité aux curateurs privés volontaires et le manque de fiabilité des outils actuellement à disposition pour ce faire risquerait de mettre en péril la réforme, faire chuter le nombre de volontaires et donc nécessiter une augmentation des ressources internes du SCTP.

Ceci entraînerait des difficultés de répondre aux missions qui sont confiées au SCTP ainsi qu'un risque d'image important pour le Service et indirectement pour l'ACV.

1.9.4 Calendrier de réalisation et de l'engagement des crédits

Ce projet d'investissement est inscrit dans les budgets et plan d'investissement 2021-2024. Il y est référencé sous le No d'EOTP I.000708.01 « Modernisation SI SCTP ». Aucun crédit d'étude n'a été demandé dans le cadre de cet objet.

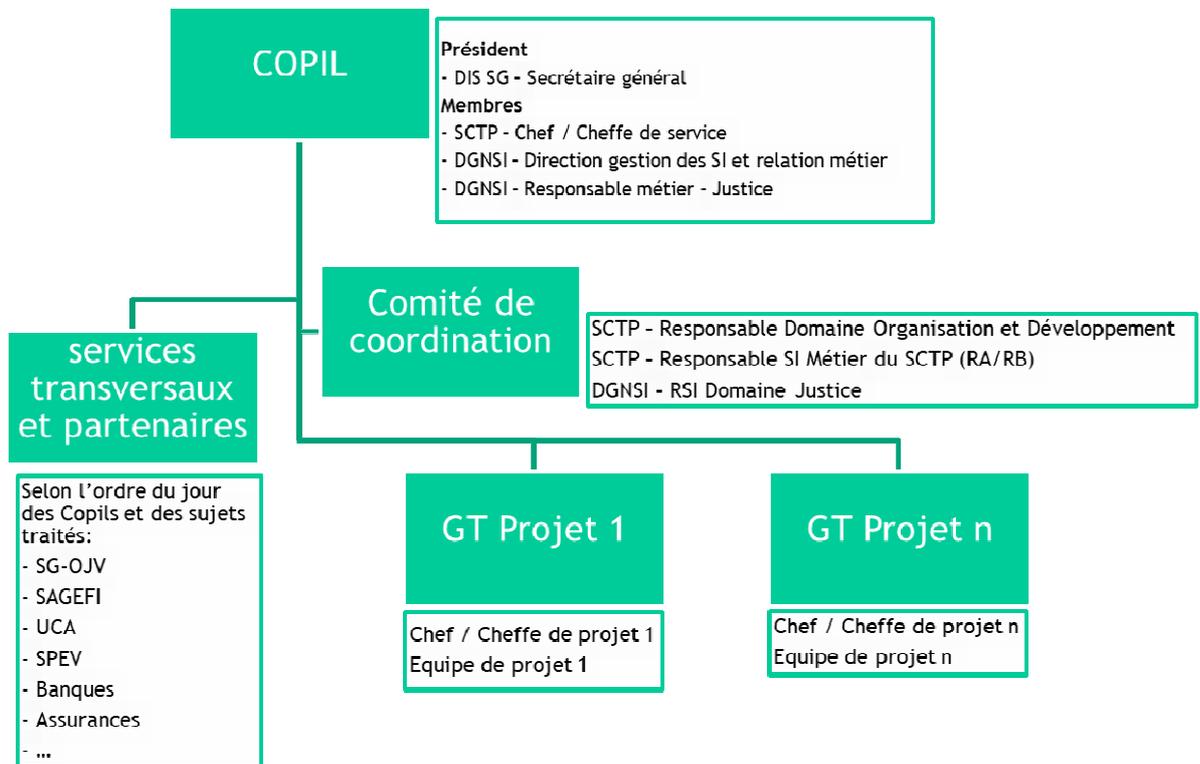
Le calendrier présenté ci-dessous tient compte d'une date **d'adoption de l'EMPD au premier trimestre 2020** sans délai référendaire (charges liées). Il sera adapté lors des processus usuels de révision annuelle de TCA (tranches de crédit annuelles), en tenant compte de l'évolution de la planification de l'ensemble des projets informatiques de l'ACV.

Calendrier de réalisation et de l'engagement des crédits (en millier de francs)						
Thématique	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Registre des Curateurs Privés Volontaires RCPV						394
Gestion des Curatelles Tutelles Professionnelles GCTP						6138
Archivage Probatoire						314
Autres biens et services						321
TCA annuelles / Total	1000	2000	2000	1100	1067	7167

2. MODE DE CONDUITE DU PROJET

La structure schématisée ci-dessous, déjà opérationnelle, poursuivra son activité jusqu'à la fin du projet. La méthode Hermes (méthode de gestion de projet développée par la Confédération), et plus précisément les processus de projet standards de la DGNSI, sont appliqués. Des groupes de travail spécifiques (GT Projet) propres à chacun des projets sont constitués pour la durée de ceux-ci.

Le comité de coordination assure la bonne marche des GT Projet (planification, suivi, etc.) ainsi que l'engagement des ressources nécessaires (analystes, développeurs, etc.) selon le planning établi. Ce comité rapporte au COPIL sur l'avancement des projets et lui soumet les décisions importantes à prendre.



2.1 Analyse des risques

Une analyse permanente des risques sera conduite tout au long de la réalisation du programme par le comité de coordination. Les mesures correctrices nécessaires seront proposées au COPIL pour décision. Le cas échéant l'intervention des services transversaux ou des partenaires sera demandée.

2.2 Suivi financier

Le suivi financier du programme sera assuré par le comité de coordination qui rapportera au COPIL.

3. CONSEQUENCES DU PROJET DE DECRET

3.1 Conséquences sur le budget d'investissement

L'objet d'investissement est inscrit sous l'EOTP No d'EOTP **I.000708.01** « **Modernisation SI SCTP** ». Il est prévu au budget 2020 et au plan d'investissement 2021-2024 avec les montants suivants :

(Montants financier en **milliers** de francs)

Intitulé	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Total
Investissement total : dépenses brutes (a)	1'000	2'000	2'000	1'100	1'067	7'167
Investissement total : recettes de tiers (b)	-	-	-	-	-	-
Investissement total : dépenses nettes à la charge de l'Etat (a-b)	1'000	2'000	2'000	1'100	1'067	7'167

Fig. 4 - Tableau des coûts d'investissement, répartis annuellement sur la durée prévue

Aucun crédit d'étude n'a été demandé dans le cadre de cet objet.

Les montants d'investissement seront adaptés lors des processus usuels de révision annuelle de TCA (tranches de crédit annuelles), en tenant compte de l'évolution de la planification de l'ensemble des projets informatiques de l'ACV.

3.2 Amortissement annuel

L'amortissement est prévu sur 5 ans à raison de **CHF 1'433'400.-** par an.

3.3 Charges d'intérêt

La charge annuelle d'intérêts sera de **CHF 157'700.-** (CHF 7'167'000.- * 4% * 0.55).

3.4 Conséquences sur l'effectif du personnel

3.4.1 Impacts temporaires liés aux projets

Présentation des éléments figurant dans le tableau Fig. 1, ligne « Totaux nets », colonnes « Renforts DGNSI » et « Renforts Métier ».

Ces ressources complémentaires seront engagées soit sous forme de contrats à durée déterminée (CDD) pour le SCTP, et sous forme de contrats de location de service (LSE) pour la DGNSI. Un renouvellement des contrats de durée déterminée (CDD) sera nécessaire sur la durée des projets, cela en dérogation à l'article 34 du RLPers-VD du 09.12.2002 et pour une durée contractuelle totale issue des renouvellements de 5 ans par ETP.

Le cas échéant (notamment pour les expertises dans le cadre de la thématique « (T1) - Biens et services transverses ») il pourra être fait appel à des mandataires externes, selon les opportunités et les compétences recherchées, en conformité avec la LMP-VD; les solutions les plus avantageuses en termes de coût seront recherchées et privilégiées.

(Montants financier en francs)

Investissements	Renforts DGNSI		Renforts Métier	
	j*h	CHF	j*h	CHF
<i>Totaux nets (I-II)</i>	1839	2'077'000.-	1951	1'085'000.-
<i>Dont parts sous CDD</i>	-	.-	1951	1'085'000.-
<i>ETP</i>	1.7 (LSE)		1.8 (CDD)	

Extrait de la Fig. 1 Tableau des coûts d'investissement – Partie Renforts

3.4.2 Impacts pérennes liés au fonctionnement

Gains ETP productifs escomptés (Fig. 7a)

Le tableau ci-dessous représente les effets présumés de gain de productivité pour les fonctions de support au mandat¹ apporté par la réalisation du projet (VAP).

(Voir tableau Fig. 3 : b1 = -7.5 ETP valorisé à - kCHF 667.2)

(Montants financier en **milliers** de francs)

Fonctionnement gains ETP escomptés	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Total
Personnel supplémentaire (ETP)	-	-	-	-	-7.5	-7.5
(A1) Coûts de fonctionnement associés aux RH (ETP) – Salaires et charges sociales kCHF	-	-	-	-	-662.7	-662.7

Fig. 7a Tableau des gains RH métiers escomptés (à terme)

ETP supplémentaires internes au SCTP (Fig. 7b)

Le tableau ci-dessous présente les ressources supplémentaires nécessaires au SCTP pour assurer le support applicatif et bureautique de la nouvelle solution.

(Voir tableau Fig. 3 : a1+a2-a3 = 0.8 ETP valorisé à kCHF 75.8)

(Montants financier en **milliers** de francs)

Fonctionnement ETP support (RA/RB) supplémentaire	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Total
Personnel supplémentaire (ETP)	-	-	-	-	0.8	0.8
(A1) Coûts de fonctionnement associés aux RH (ETP) – Salaires et charges sociales kCHF	-	-	-	-	75.8	75.8

Fig. 7b Tableau des coûts RH supplémentaires pour support métier (RA/RB) (à terme)

Effet sur le budget de fonctionnement (Fig 7 = Fig. 7a + Fig. 7b)

Le tableau ci-dessous présente le bilan des 2 tableaux précédents et qui se solde globalement par une diminution d'effectifs à terme.

(Montants financier en **milliers** de francs)

Fonctionnement	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Total
Personnel supplémentaire (ETP)	-	-	-	-	-6.7	-6.7
(A1) Coûts de fonctionnement associés aux RH (ETP) – Salaires et charges sociales kCHF	-	-	-	-	-586.9	-586.9

Fig. 7 (7a+7b) Tableau récapitulatif des coûts RH de fonctionnement annuels NET prévus (à terme)

La valeur à terme (dernière année du projet) est issue du tableau « Fig. 3 » / Tc / (colonne « Total ») et convertie en milliers de francs.

Le terme « charges RH » correspond ici aux « Salaires et charges sociales », selon précision du SPEV (1 ETP correspond à 220 jours*homme).

3.5 Autres conséquences sur le budget de fonctionnement

Les conséquences sur le budget de fonctionnement sont expliquées sous point 2.2.2 et repris dans la synthèse sous 4.16.

¹ Les fonctions de support au mandat réunissent le support administratif et financier, le support juridique, la COD et le secrétariat des RMP.

3.6 Conséquences sur les communes

Les communes s'occupent des entretiens de candidats à la curatelle privée volontaire et sont concernées par le RCPV. La mise en place de l'application RCPV facilitera la gestion de ces entretiens au sein des centres sociaux régionaux.

3.7 Conséquences sur l'environnement, le développement durable et la consommation d'énergie

La dématérialisation et l'adaptation des procédures liées dans le système d'information métier du SCTP permettront de réduire l'impression et l'envoi de nombreux formulaires papier.

Le déplacement des curateurs professionnels pourra être optimisé et réduit dans la mesure où ils n'auront plus besoin de revenir systématiquement dans les bureaux du Service pour effectuer leur suivi d'entretien.

3.8 Programme de législature et PDCn (conformité, mise en œuvre, autres incidences)

L'EMPD répond aux mesures 3.4 et 3.5 du programme de législature 2017-2022, soit accompagner la transition numérique de l'Etat et poursuivre la simplification des processus administratifs et des formalités administratives.

3.9 Loi sur les subventions (application, conformité) et conséquences fiscales TVA

Néant.

3.10 Conformité de l'application de l'article 163 Cst-VD

Conformément à l'art. 163 al. 2 Cst-VD, lorsqu'il présente un projet de décret entraînant des charges nouvelles, le Conseil d'Etat est tenu de proposer des mesures compensatoires ou fiscales simultanées d'un montant correspondant.

Les charges nouvelles sont définies par opposition aux charges dites "liées", soustraites à cette obligation. Une charge est liée lorsqu'elle est imposée par une disposition légale en vigueur ou par l'exécution d'une tâche publique, de sorte que l'autorité de décision n'a aucune marge de manœuvre quant à son principe, à son ampleur et au moment où elle doit être engagée.

Le coût de l'investissement global, pour les thématiques « Registre Des Curateurs Privés Volontaires - RCPV », « Gestion des Curatelles et Tutelles Professionnelles – GCTP », « Archivage Probatoire » et « Biens et services transverse » est estimé à **CHF 7'167'000**.

Les mises en œuvre décrites dans ce document concernent les missions actuelles du Service des Curatelles et Tutelles Professionnelles, sans en ajouter de nouvelles. Elles visent la consolidation et la fiabilisation de son système d'information pour lui permettre de faire face à l'augmentation continue du volume de travail et aux réformes passées, telles que celle des curatelles privées volontaires, ou à venir, tout en assurant la pérennité du système et la qualité de ses prestations.

L'accroissement net (nouveaux mandats – mandats clôturés) annuel du nombre de mandats de protection de l'adulte comme de l'enfant est inévitable et s'établit à environ 400.

3.10.1 Exécution d'une tâche publique

Le système d'information métier du SCTP est indissociable de la tâche publique consistant à assurer les mandats de protection de l'adulte et de l'enfant confiés par les Justices de Paix. Il est non seulement nécessaire au traitement social des dossiers mais aussi dans les composantes de soutien juridique (recours et oppositions, successions et ventes immobilières) comme administratif aux curateurs : impôts, comptabilité, placements financiers, assurances, etc.

3.10.2 Quotité de la dépense

La totalité de l'investissement demandé sert à financer la mise en œuvre des travaux minima mais indispensables pour consolider et fiabiliser le système d'information pour les prochaines années. Les travaux d'optimisation et d'évolutions marginales, nécessaires pour simplifier, rationaliser et consolider le système d'information métier sont inclus dans le montant de l'investissement.

Les thématiques présentées dans cet EMPD ont fait l'objet d'une évaluation de leur valeur ajoutée (VAP) menée avec la DGNSI et avec l'appui de l'UCA. Elles ont été analysées sous les angles des risques, de la productivité et de l'utilité. Le résultat obtenu (voir chapitre « Résultat de la démarche VAP ») atteste du bien fondé et de la pertinence des thématiques couvertes par l'EMPD.

Les travaux et mandats seront adjugés conformément à la loi fédérale sur les marchés publics garantissant de ne retenir que l'offre la plus avantageuse économiquement.

3.10.3 Moment pour engager la dépense

Il n'est pas possible de reporter cette dépense sans s'exposer à la nécessité de devoir recourir dans l'urgence à des crédits extraordinaires pour maintenir le système d'information en état de fonctionnement. Il est impératif de pallier rapidement les phénomènes d'obsolescence du SI métier du SCTP de manière à prévenir les dysfonctionnements du système, en assurer la fiabilité et ainsi assurer la qualité des prestations pour les adultes et enfants pour lesquels des mandats de protection ont été décidés par les Justices de Paix et confiés au SCTP.

En 2017, une évaluation du SI actuel du SCTP a été menée par l'équipe de projet SCTP/DGNSI et montre qu'il n'est pas possible d'obtenir une optimisation de l'application métier actuelle (Tutelec) à court terme et sans investir d'importants moyens financiers. Plus le métier et ses contraintes évoluent, plus l'effort pour maintenir le SI métier actuel en adéquation avec les besoins est grand : coût des évolutions à la hausse, coût de la maintenance, effort de tests métier/DGNSI.

3.10.4 Conclusion sur la nature des charges

Au vu de ce qui précède, il est constaté que les dépenses proposées pour les thématiques retenues dans le cadre de cet EMPD doivent être considérées comme des charges liées au sens de l'art. 163 al. 2 Cst-VD. Elles ne sont, par conséquent, pas soumises à l'obligation de compensation.

3.11 Découpage territorial (conformité à DecTer)

Le projet GCTP s'inscrit dans la volonté du Service de se déployer au sein des régions afin de se rapprocher des personnes sous curatelle et des partenaires régionaux.

3.12 Incidences informatiques

S'agissant d'un projet à part informatique, les incidences de ce type font l'objet des paragraphes précédents de ce document.

3.13 RPT (conformité, mise en œuvre, autres incidences)

Néant.

3.14 Simplifications administratives

Le présent EMPD intègre des projets destinés à l'automatisation des traitements de masse, les échanges électroniques entre systèmes d'informations et notamment avec la dématérialisation (voir chapitre « Résultat de la démarche VAP »).

3.15 Protection des données

Les projets inscrits dans l'EMPD seront mis en œuvre en conformité avec la loi sur la protection des données. La Préposée à la protection des données a été informée des mesures entreprises par le SCTP, dans le cadre du projet afin d'en garantir l'application.

3.16 Récapitulation des conséquences du projet sur le budget de fonctionnement

Eu égard aux différentes explications présentées dans les chapitres ci-dessus consacrés à la description des solutions et de leurs impacts, les conséquences de la demande de crédit sont les suivantes :

(Montants financiers en *milliers* de francs CHF)

Intitulé	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Total
<i>Personnel supplémentaire (ETP)</i>	-	-	-	-	0.8	0.8
(A1) Coûts de fonctionnement associés aux RH (ETP) – Salaires et charges sociales	-	-	-	-	76	76
(A2) Frais d'exploitation autres que RH - charges supplémentaires	-	95	284	567	945	1'891
(A3) Amortissement (attention décalé d'un an lorsque EMPD voté au 2 ^{ème} semestre)	-	1'433	1'433	1'433	1'433	5'732
(A4) Charge d'intérêt	-	158	158	158	158	632
(A5) Prise en charge du service de la dette	-	-	-	-	-	-
Total augmentation des charges (A = A1+...+A5)	-	1'686	1'875	2'158	2'612	8'331
<i>Gains en personnel</i>	-	-	-	-	7.5	7.5
(B0) Valorisation gains en personnel escompté	-	-	-	-	663	663
(B1) Compensation des charges par le désengagement des solutions remplacées	-	-	-	-	298	298
(B2) Revenus supplémentaires	-	-	-	-	-	-
(B3) Autres diminutions de charges et compensations	-	-	-	-	60	60
Total net (A-(B0+B1+B2+B3))	-	1'686	1'875	2'158	1'591	7'310

Fig. 8 - Tableau des coûts de fonctionnement annuels complets prévus

Reprise ici des éléments déjà décrits dans les paragraphes et tableaux précédents (fusion des tableaux des Figures 5, 6, et 7)

4. CONCLUSION

Vu ce qui précède, le Conseil d'Etat a l'honneur de proposer au Grand Conseil :

- d'adopter le projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 7'167'000 pour financer la modernisation du système d'information du Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP).

PROJET DE DÉCRET
accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF
7'167'000 pour financer la modernisation du système
d'information du Service des curatelles et tutelles
professionnelles (SCTP).
du 11 mars 2020

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décrète

Art. 1

¹ Un crédit de CHF 7'167'000 est accordé au Conseil d'Etat pour financer la modernisation du système d'information du Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP).

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte Dépenses d'investissement, réparti en 5 ans.

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 2, lettre b, de la Constitution cantonale.